
**GUIDE DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE DES
ENSEIGNANTS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PNAPAS**

Le présent guide décrit le processus de suivi et d'accompagnement des enseignants dans la mise en œuvre du programme national d'amélioration des premiers apprentissages scolaires (PNAPAS).

Pour une appropriation des stratégies du PNAPAS par les enseignants qui place les apprenants au cœur du processus enseignement-apprentissage-évaluation, l'encadrement pédagogique doit évoluer vers un accompagnement pédagogique des enseignants.

1- QUELQUES DÉFINITIONS

Accompagnement : L'accompagnement désigne une relation interpersonnelle de soutien, une relation d'aide, d'échanges et d'apprentissage.

Dans ce processus pédagogique, il s'agit du soutien ou de l'aide **qu'une personne d'expérience (IEPP, IPC, IPPP, CPPP, DEP)** apporte à un enseignant pour améliorer ses compétences professionnelles.

Dans la mise en œuvre du PNAPAS, l'encadreur pédagogique doit changer de posture : **il doit quitter sa posture de censeur pour celle d'accompagnateur.**

L'accompagnateur est :

- un facilitateur, un médiateur, un coach ;
- un intermédiaire entre le savoir à enseigner, les pratiques enseignantes et l'enseignant.

À cet effet, il doit :

- inspirer confiance à l'enseignant ;
- avoir une bonne maîtrise des méthodologies des disciplines, des contenus d'enseignement-apprentissage et des pratiques enseignantes afin d'aider les enseignants à mieux les appliquer.

2- LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les acteurs intervenant dans le dispositif de l'accompagnement en région sont :

- L'Inspecteur de l'Enseignement Précolaire et Primaire, (IEPP) Chef de Circonscription /CCA;
- le Conseiller Pédagogique du Précolaire et Primaire ;
- le Directeur d'École.

3- RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ACCOMPAGNATEURS

Les accompagnateurs doivent soutenir les enseignants dans la mise en œuvre des activités de lecture et de mathématiques y compris les activités de soutien aux apprentissages afin de garantir :

- le bon fonctionnement du programme (PNAPAS) ;
- l'amélioration des compétences des apprenants de façon durable.

Les rôles et responsabilités dévolues aux accompagnateurs sont :

Accompagnateur	Rôles et responsabilités
Le Directeur d'école préscolaire ou primaire (DEP)	- Soutenir les enseignants de l'école dans la mise en œuvre du PNAPAS ; - Organiser des réunions hebdomadaires relativement à la mise en œuvre du PNAPAS ; - Observer les pratiques de classe de chaque enseignant une fois par mois ; - Remonter à la hiérarchie (CPPP), les insuffisances des enseignants dans la mise en œuvre du PNAPAS.
Le Conseiller Pédagogique du Préscolaire et Primaire (CPPP)	- Soutenir les enseignants et les directeurs d'école de son secteur ; - Observer les pratiques de classe de chaque enseignant en lecture /soutien et en mathématiques/soutien une fois tous les deux mois ; - Traiter les données d'observation de classes chaque mois afin d'identifier les insuffisances des enseignants dans la mise en œuvre du programme de lecture et de mathématiques ; - Faire des rétroactions en organisant des journées pédagogiques trimestrielles pour assurer la formation continue des enseignants de son secteur ; - Organiser une réunion mensuelle avec les directeurs d'école de son secteur ; - Rédiger un compte rendu de réunion et le transmettre à l'IEPP ; - Assurer le tutorat à distance des enseignants (à partir de la plateforme PNAPAS ou via les réseaux sociaux (WhatsApp, télégram, ..)).
Le Chef de Circonscription/CCA	- Observer les pratiques de classe d'au moins un enseignant par secteur en lecture /soutien et en mathématiques/soutien une fois par trimestre ; - Analyser les données d'observation de classes et celles des CPPP pour identifier les besoins prioritaires de formation des enseignants et des CPPP de sa circonscription ; - Former les CPPP de sa circonscription avec l'appui des formateurs nationaux ; - Former les enseignants de sa circonscription à travers des journées pédagogiques ; - Soutenir les enseignants et les accompagnateurs (DEP et CPPP) de sa circonscription. - Organiser des réunions bimestrielles avec les CPPP de sa circonscription ; - Rédiger un compte rendu de réunion et le transmettre au DRENA et à l'APFC.

4- ACTIVITÉS À MENER LORS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Pour un accompagnement pédagogique de proximité des enseignants, les activités suivantes sont à mener par l'accompagnateur :

- les visites de classe ;
- les réunions pédagogiques ;
- les classes critiques ;
- les journées pédagogiques ;
- l'atelier de formation.

a- Les visites de classe

Acteurs	Descriptif de la visite
Le DEP	<p>- Visiter chaque enseignant une fois par mois pour observer ses pratiques de classe lors de la mise en œuvre d'une séance de lecture (acquisition systématique, évaluation, soutien) et de mathématiques (acquisition systématique, évaluation, soutien)</p> <p>Au cours de cette activité, le DEP doit cibler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'environnement de travail (effectifs de la classe, matériel didactique) ; - l'assiduité et la ponctualité des apprenants et des enseignants ; - les contenus d'enseignement, l'application des méthodologies et des pratiques enseignantes. <p>Consigner ses remarques dans le cahier d'observations.</p>
Le CPPP	<p>- Planifier les visites de classe ;</p> <p>- Visiter toutes les écoles de son secteur une fois tous les deux mois pour observer les activités de lecture et de mathématiques y compris les activités de soutien aux apprentissages ;</p> <p>- Remplir la grille d'observations des pratiques de classe ;</p> <p>- Lors de l'entretien post visite, échanger avec les enseignants et le Directeur d'école sur les points forts de leurs prestations et faire ressortir également les points à améliorer.</p> <p>Au cours de cette activité, le CPPP doit cibler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'environnement de travail (effectifs de la classe, matériel/outil didactique) ; - l'assiduité et la ponctualité des apprenants et des enseignants ; - la mise en œuvre des six (06) pratiques pédagogiques : trois (03) en lecture et trois (03) en mathématiques ; - les contenus d'enseignement, l'application des méthodologies et des pratiques enseignantes ; - la mise en œuvre du processus d'évaluation . <p>NB : Consigner ses remarques dans le cahier d'observations en vue des régulations prochaines.</p>
L'IEPP CC / CCA	<p>Les visites de classe de l'accompagnateur de circonscription doivent lui permettre de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître les écoles qui sont confrontées à des défis liés à la taille des classes (effectifs), à l'assiduité et à la ponctualité des apprenants et des enseignants ; - identifier les enseignants qui éprouvent des difficultés à maîtriser les contenus d'enseignement, à appliquer les méthodologies et les pratiques enseignantes ; - identifier les CPPP qui éprouvent des difficultés à réaliser l'accompagnement de leurs enseignants.

b- Les réunions pédagogiques

Acteurs	Objectifs et descriptif de l'activité
Le DEP	<p>Le DEP, accompagnateur de proximité, doit tenir des réunions hebdomadaires avec les enseignants en vue de /d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire le bilan des activités réalisées pendant la semaine ; ➤ Identifier les difficultés rencontrées par les enseignants dans la mise en œuvre du PNAPAS ; ➤ S'assurer des progrès réalisés par les apprenants ;

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rechercher les solutions pour la gestion des élèves en difficultés d'apprentissage ; ➤ Identifier les activités à mener pour trouver des solutions aux difficultés des enseignants ➤ Analyser les résultats d'apprentissage des élèves. <p>Un rapport de réunion doit être rédigé conformément au canevas de rapportage des réunions hebdomadaires.</p> <p>Le DEP doit relever les points non-résolus afin d'en discuter avec l'accompagnateur du secteur (CPPP) lors de la prochaine réunion mensuelle.</p> <p>NB : -Jour des réunions : chaque vendredi après-midi après la récréation; -Lieu : au sein de l'école -Animateur : le DEP. -Durée : 1 heure.</p>
<p>Le CPPP</p>	<p>Le CPPP, accompagnateur de secteur doit tenir des réunions mensuelles avec les directeurs d'écoles en vue de faire ressortir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre de visites pédagogiques réalisées ; - le nombre de réunions hebdomadaires tenues ; - le nombre d'enseignants (hommes et femmes) appliquant correctement les méthodologies ; - le nombre d'enseignants (hommes et femmes) mettant en œuvre les trois (03) pratiques enseignantes en lecture : <ul style="list-style-type: none"> - la lecture individuelle à voix haute ; - la correction individuelle (feed-back correctif) ; - l'explication de mots nouveaux et compréhension. - le nombre d'enseignants (hommes et femmes) mettant en œuvre les trois (03) pratiques enseignantes en mathématiques : <ul style="list-style-type: none"> - la manipulation ; - la schématisation ; - le questionnement sur le comment et le pourquoi. - Le nombre d'apprenants (filles et garçons) ayant réalisé des progrès. <p>Les échanges avec les DEP doivent porter sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les progrès enregistrés par les enseignants et les apprenants pendant la mise en œuvre du programme ; - la disponibilité des ressources pédagogiques ; - la mise en œuvre des activités pédagogiques (développement de compétences et soutien aux apprentissages) ; - l'application des pratiques enseignantes en lecture et en mathématiques ; - le fonctionnement des communautés d'apprentissages ; - la résolution des difficultés liées à la mise en œuvre des pratiques enseignantes. <p>Un rapport de réunion doit être rédigé par le CPPP/ IPPP en utilisant le canevas de rapportage des réunions mensuelles et transmis à l'IEPP.</p> <p>NB : Lieu : au sein de chaque secteur pédagogique (en dehors des heures de cours) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée : 1h30 ; - Animateur : CPPP/IPPP.
<p>L'IEPP CC /CCA</p>	<p>L'IEPP CC /CCA, accompagnateur de circonscription doit tenir des réunions bimestrielles avec les CPPP en vue de/d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> -analyser des rapports mensuels de réunions des IPPP/CPPP ;

	<p>-analyser les fiches de synthèse ; -identifier les difficultés des enseignants ; -identifier les besoins de formation.</p> <p>Un rapport de réunion doit être rédigé en utilisant le canevas de rapportage des réunions bimestrielles et transmis à la DRENA et à l'APFC prenant en compte les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les six pratiques enseignantes en lecture et en mathématiques ; - les journées pédagogiques du mois ; - les effets des trois pratiques enseignantes sur le rendement des apprenants ; - les difficultés non résolues ; - les succès enregistrés pendant la mise en œuvre du programme ; - le niveau d'amélioration des compétences des apprenants ; - la liste de présence. <p>NB : -Lieu : l'inspection ou un secteur pour plus de proximité ; -Durée : 2h ; -Animateur : l'IEPP</p>
--	---

c- Les classes critiques

Le DEP est chargé d'organiser une classe critique avec tous les enseignants de l'école chaque trimestre, en s'inspirant des rapports des réunions hebdomadaires et des bulletins de visite de classe pour déterminer le thème de **la classe critique**.

Cette classe critique doit permettre de :

- trouver des solutions aux difficultés rencontrées par les enseignants;
- faire une mise à niveau sur certains points qui n'ont pas été suffisamment assimilés par les enseignants.

d- Les journées pédagogiques

Le CPPP est chargé d'organiser une journée pédagogique avec tous les enseignants et les directeurs des écoles de son secteur pédagogique chaque trimestre, en s'inspirant des rapports de synthèse des réunions mensuelles et des bulletins de visite pour déterminer le thème de **la journée pédagogique**.

Cette journée doit permettre de :

- trouver des solutions aux difficultés rencontrées par les enseignants;
- faire une mise à niveau sur certains points qui n'ont pas été suffisamment assimilés par les enseignants.

e- L'atelier de formation

L'IEPP est chargé d'organiser un atelier de formation avec tous les enseignants, en s'inspirant des rapports des réunions bimensuelles et des bulletins de visite de classe pour déterminer le thème de **l'atelier**.

Ledit atelier doit permettre de :

- trouver des solutions aux difficultés rencontrées par les enseignants dans leurs pratiques;
- faire une mise à niveau sur certains points qui n'ont pas été suffisamment assimilés par les enseignants.

5- LES OUTILS DE L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

Acteurs	Les documents de suivi	
	Développement des compétences	Soutien aux apprentissages
L'Enseignant	<ul style="list-style-type: none"> - La fiche de réflexion hebdomadaire sur mes pratiques de classe en lecture et en mathématiques; 	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan de session hebdomadaire; - La fiche de progression des élèves; - La fiche de présence des élèves; - La fiche des résultats des tests ASER.
	-La grille d'observation de séances de mathématiques et de lecture (pour en prendre connaissance).	
Le DEP	<ul style="list-style-type: none"> - Le planning des observations de classe élaboré par le Directeur d'école. - La fiche de réflexion hebdomadaire sur mes pratiques de classe en lecture et en mathématiques. - La fiche de synthèse des réflexions hebdomadaires des enseignants sur leurs pratiques de classe en lecture et en mathématiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les fiches de progression des élèves. - La fiche de synthèse des résultats des tests ASER (Fiche école).
	<ul style="list-style-type: none"> -Les grilles d'observation de séances de mathématiques et de lecture. -Les fiches des rapports des réunions hebdomadaires/le canevas de rapport des réunions. -La liste de présence de réunion. 	
Le CPPP	<ul style="list-style-type: none"> - Le planning des observations de classe élaboré par le CPPP. - La fiche de synthèse des réflexions hebdomadaires des enseignants sur leurs pratiques de classe en lecture et en mathématiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - La fiche de synthèse des résultats des tests ASER (Fiche secteur).
	<ul style="list-style-type: none"> - Les grilles d'observation de séances de mathématiques et de lecture. -Les fiches des rapports des réunions mensuelles/le canevas de rapport des réunions mensuelles. -Le rapport de synthèse des observations de classe. - La liste de présence de réunion. 	
L'IEPP	<ul style="list-style-type: none"> - Le planning des observations de classe élaboré par l'IEPP. - La fiche de synthèse des réflexions hebdomadaires des enseignants sur leurs pratiques de classe en lecture et en mathématiques élaborée par les CPPP. - Les fiches des rapports des réunions bimensuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> -Les fiches des rapports des réunions bimensuelles.
	<ul style="list-style-type: none"> - Les grilles d'observation de séances de mathématiques et de lecture. -Les fiches des rapports des réunions bimensuelles/le canevas de rapport des réunions bimensuelles. -Le rapport de synthèse des observations de classe. - La liste de présence de réunion. 	